



## CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du Lundi 17 Mai 2021 à 18h30.

L'an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AVENSAN, régulièrement convoqué le 12 mai deux mille vingt et un, s'est réuni à la salle des fêtes de la plaine des sports Claude BLANC – route du Poteau, sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

**Présents** : Mme Patricia ARNAUD, M. Yann BARBOT, M. Patrick BAUDIN, Mme Amélie BENTO BERNARDO, Mme Barbara BURELLI, M. Bernard DELEPINE, Mme Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Damien ELOI, M. Patrick HOSTEIN, M. Christophe JACOBS, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Chantal LAHAYE, Mme Marie-Laure LURTON, M. Laurent PASCUAL, Mme Nathalie PUIGCERVER, Mme Christine TRIVES.

**Absents excusés ayant donné procuration** :

Mme Nathalie BEGAIN, pouvoir à M. Patrick BAUDIN.  
 Mme Martine MOREAU, pouvoir à Mme Patricia ARNAUD.  
 M. Patrick NURBEL, pouvoir à M. Henri DUTHIN.  
 M. Sébastien PICOT, pouvoir à M. Patrick HOSTEIN.

**Absents** :

M. Yannick RAFFA.

### Session ordinaire du Conseil Municipal du Lundi 17 Mai 2021

N° de Délibération	Objet	Rapporteur
<b>Communication au Conseil Municipal</b>	Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT du 12 Avril 2021 au 17 Mai 2021.	M. le Maire
	Rapport d'activités annuel de la Communauté des Communes de la Médullienne.	M. le Maire
	Débat d'Orientations Budgétaires 2021 de la Communauté des Communes de la Médullienne.	Mme Patricia ARNAUD, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances
	Porter à connaissance de la délibération 26/03/21 : opposition au transfert de la compétence mobilité à la Communauté des Communes de la Médullienne.	M. le Maire

	Porter à connaissance de la modification des statuts du SIAEPA.	M. Patrick HOSTEIN, Premier Adjoint
<b>Administration Générale</b>	<b>Jury d'Assises pour l'année 2022 : tirage au sort des membres du jury criminel.</b>	M. le Maire
<b>Délibération N° 2021_05_37</b>	Fin de la protection fonctionnelle accordée à M. Christophe JACOBS par délibération N° 2020/01/04	M. le Maire
<b>Délibération N° 2021_05_38</b>	Adhésion au système de certification forestière PEFC	M. Patrick HOSTEIN, Premier Adjoint
<b>Finances</b>		
<b>Délibération N° 2021_05_39</b>	Vote des taux des taxes locales 2021- Annule et remplace la délibération n° 2021/04/34. Pour erreur matérielle.	Mme Patricia ARNAUD, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances
<b>Délibération N° 2021_05_40</b>	Demande de subvention au titre du FDAEC 2021	Mme Patricia ARNAUD, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances
<b>Questions Diverses</b>		M. le Maire
<b>Annexes</b>	Rapport d'activités annuel de la Communauté des Communes de la Médullienne.  Débat d'Orientations Budgétaires 2021 de la Communauté des Communes de la Médullienne.  Délibération 26/03/21 : opposition au transfert de la compétence mobilité à la Communauté des Communes de la Médullienne.  Statuts du SIAEPA	

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30. Il procède à l'appel des membres du Conseil Municipal, annonce les procurations et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose à Christine TRIVES d'être secrétaire de séance. Cette dernière a accepté et Monsieur le Maire l'en a remerciée.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente du Lundi 12 avril 2021.

#### **-Communication au Conseil Municipal :**

- Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT du 12 Avril 2021 au 17 Mai 2021.
- Rapport d'activités annuel de la Communauté des Communes de la Médullienne.
- Débat d'Orientations Budgétaires 2021 de la Communauté des Communes de la Médullienne.
- Porter à connaissance de la délibération 26/03/21 : opposition au transfert de la compétence mobilité à la Communauté des Communes de la Médullienne.
- Porter à connaissance de la modification des statuts du SIAEPA.

#### **- Administration Générale :**

- **Jury d'Assises pour l'année 2022 : tirage au sort des membres du jury criminel.**
- **Délibération n°2021/05/37** – Fin de la protection fonctionnelle accordée à M. Christophe JACOBS par délibération N° 2020/01/04
- **Délibération n°2021/05/38** - Adhésion au système de certification forestière PEFC

#### **- Finances :**

- **Délibération n°2021/05/39** – Vote des taux des taxes locales 2021- Annule et remplace la délibération n° 2021/04/34. Pour erreur matérielle.
- **Délibération n°2021/05/40** – Demande de subvention au titre du FDAEC 2021

#### **- Questions Diverses :**

---

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU LUNDI 12 Avril 2021 :**

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance précédente. Lors de cette séance, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du Lundi 12 avril 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Communication au Conseil Municipal :**

➤ **DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT du 12 Avril 2021 au 17 Mai 2021 :**

Le rapporteur : Monsieur Patrick BAUDIN, Maire.

Monsieur le Maire procède à la lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT du 12 Avril 2021 au 17 Mai 2021 :

DECISIONS DU MAIRE

Numéro	Objet	Nom entreprise	Montant € HT	Montant € TTC	Décision	Date	Date de passage en conseil municipal
DC-2021-0113	GAZOLE PM DU 13/04/2021 (serv-ST)(validation : Acceptée)	KERYANN	39,33	47,19	Favorable	16/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0114	ESSUIE MAINS ROULES ENTRETIEN (serv-ST)(validation : Acceptée)	VALDIS	539,10	539,10	Favorable	16/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0115	FORMATION RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE (serv-ST)(validation : Acceptée)	HABEL FORMATION	275,00	275,00	Favorable	16/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0116	LAZURE INCOLORE ECOLE ET AUTRES (serv-ST)(validation : Acceptée)	Couleurs de Tollens	184,48	221,38	Favorable	19/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0117	PRODUIT TOITURE A ENGAGER (serv-ST)(validation : Acceptée)	Couleurs de Tollens	237,20	284,64	Favorable	19/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0118	FOURNITURE ET POSE MARELLE TRIPLE (serv-ST)(validation : Acceptée)	SERI	942,00	942,00	Favorable	19/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0119	NETTOYAGE ET PULVERISATION ANTIMOUSSE TOITURE DE L'EGLISE (serv-ST)(validation : Acceptée)	ZINGORNIF TOITURES	6 364,80	6 364,80	Favorable	19/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0120	MOBILIER CLASSE 3 TABLE + CASIER (serv-ST)(validation : Acceptée)	UGAP	2 222,54	2 222,54	Favorable	19/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0121	HABILLEMENT SERVICE TECHNIQUE (serv-ST)(validation : Acceptée)	LANDES PROFESSIONNEL	2 243,96	2 243,96	Favorable	19/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0122	ACHAT D'UNE POMPE DE RELEVAGE INNOVATION	TELSTAR	690,00	828,00	Favorable	20/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0123	REPLACEMENT ROBINETTERIE SUR AUGE ECOLE MATERNELLE (serv-ST)(validation : Acceptée)	EOLE ENERGY	1 347,06	1 347,06	Favorable	26/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0124	FOURNITURE ARMOIRE REFRIGEREE RESTAURANT SCOLAIRE (serv-ST)(validation : Acceptée)	MEDOC FROID	1 968,00	1 968,00	Favorable	26/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0125	POTEAUX CLOTURE FUTUR PARKING CRECHE (serv-ST)(validation : Acceptée)	GRILLAGES NAAS	719,95	719,95	Favorable	26/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0126	ACQUISITION 6 ISOLOIRS POUR ELECTIONS (serv-ST)(validation : Acceptée)	SEDI SA	1 075,00	1 290,00	Favorable	26/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0127	BATTERIE RADAR PEDAGOGIQUE + FILTRE A AIR LANDINI ET TRACTO (serv-ST)(validation : Acceptée)	POINT SERVICES AUTOS	141,06	169,27	Favorable	26/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0128	ACHAT FILM REFLECHISSANT POUR VITRE ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE (serv-ST)(validation : Acceptée)	SERVISUN	2 701,44	2 701,44	Favorable	26/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0129	8 MOTEURS VOLETS ROULANTS + INVERSEURS ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE (serv-ST)(validation : Acceptée)	SERVISUN	2 726,40	2 726,40	Favorable	26/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0130	4 ONDULEURS MAIRIE + ECOLE (serv-ST)(validation : Acceptée)	MSC INFORMATIQUE	417,60	417,60	Favorable	26/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0131	KIT POLLU/AIR ERP (serv-ST)(validation : Acceptée)	EUROFINS	516,00	516,00	Favorable	26/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0132	REFECTION FACADE MAIRIE (serv-ST)(validation : Acceptée)	TPM - HOSTEIN NICOLAS	10 270,00	10 270,00	Favorable	27/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0133	ABATTAGE ARBRES QUARTIER DU PONT (serv-ST)(validation : Acceptée)	S.C.C.M.	52 440,00	52 440,00	Favorable	27/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0134	SPECTACLE "ALLO PERE NOEL" DU 18 DECEMBRE 2021 (serv-ST)(validation : Acceptée)	LA COMEDIE DES REVES	796,00	796,00	Favorable	29/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0135	BATTERIE/ ELECTRODE/ ARMOIRE MURALE CHAUFFANTE POUR DEFIBRILATEUR (serv-ST)(validation : Acceptée)	ORTHO 33	1 681,34	1 681,34	Favorable	29/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0136	SORTIE SYLVATIQUE (serv-ST)(validation : Acceptée)	LA MAISON DES SYNERGIES	90,00	90,00	Favorable	29/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0137	ACHAT PANNEAUX DE SIGNALISATION (serv-ST)(validation : Acceptée)	SERI	2 464,66	2 464,66	Favorable	29/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0138	FOURNITURES D'ENTRETIEN (serv-ST)(validation : Acceptée)	ELIPRO 33	481,98	481,98	Favorable	29/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0139	FOURNITURES D'ENTRETIEN (serv-ST)(validation : Acceptée)	SOPECAL HYGIENE	223,82	223,82	Favorable	29/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0140	DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX ECOLE ELEMENTAIRE (serv-ST)(validation : Acceptée)	DEKRA INDUSTRIAL	1 104,00	1 104,00	Favorable	29/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0141	GAZOLE DUSTER PM 22/04 (serv-ST)(validation : Acceptée)	KERYANN	51,36	51,36	Favorable	27/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0142	DIAGNOSTIC MARCHE REFECTION DU GROUPE SCOLAIRE (serv-ST)(validation : Acceptée)	INGECO	8 880,00	10 656,00	Favorable	30/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0143	DIAGNOSTIC MARCHE REFECTION DU GROUPE SCOLAIRE (serv-ST)(validation : Acceptée)	SAS CIBLE INGENIERIE CONSEILS	2 150,00	2 580,00	Favorable	30/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0144	CABLE TERRE ET NECESSAIRE BRANCHEMENT PLAINE DES SPORTS (serv-ST)(validation : Acceptée)	AUSCHITZKY	1 774,59	2 129,51	Favorable	30/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0145	AD BLUE VALTRA N114 ET DUSTER (serv-ST)(validation : Acceptée)	POINT SERVICES AUTOS	115,00	138,00	Favorable	30/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0146	ETUDE DE SOL CONSTRUCTION D'UN LOCAL SPORT GROUPE SCOLAIRE (serv-ST)(validation : Acceptée)	GEOTECHNIQUE	980,00	1 140,00	Favorable	30/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0147	ETUDE DE SOL CONSTRUCTION D'UN LOCAL MAISON DE LA NATURE (serv-ST)(validation : Acceptée)	GEOTECHNIQUE	980,00	1 140,00	Favorable	30/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0148	HONORAIRES ATDO-MODE TRAVAUX DE REBOISEMENT	ONF	946,51	1 135,81	Favorable	30/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0149	TRAVAUX DE REBOISEMENT	ONF	13 440,00	16 128,00	Favorable	30/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0150	TRAVAUX REALISES EN REGIE ENTRETIEN DES INTERLIGNES ET CLOISONNEMENT	ONF	3 280,00	3 936,00	Favorable	30/04/2021	17/05/2021
DC-2021-0151	GAZOLE PM 04/2021 (serv-ST)(validation : Acceptée)	KERYANN	52,50	52,50	Favorable	03/05/2021	17/05/2021
DC-2021-0152	BARRIERES DE SECURITE POLICE (serv-ST)(validation : Acceptée)	ALTRAD MEFRAN COLLECTIVITES	2 472,90	2 967,48	Favorable	05/05/2021	17/05/2021
DC-2021-0153	CONTRAT DE MAINTENANCE ANNUELLE PARC INFORMATIQUE (serv-ST)(validation : Acceptée)	MSC INFORMATIQUE	4 169,25	5 003,10	Favorable	05/05/2021	17/05/2021
DC-2021-0154	ARCHITECTE MARCHE REFECTION DU GROUPE SCOLAIRE (serv-ST)(validation : Acceptée)	AGENCE ARKTIC - SANTORELLI	4 800,00	4 800,00	Favorable	05/05/2021	17/05/2021
DC-2021-0155	BET FLUIDES MARCHE REFECTION DU GROUPE SCOLAIRE (serv-ST)(validation : Acceptée)	INGENIERIE DEVELOPPEMENT	3 000,00	3 600,00	Favorable	05/05/2021	17/05/2021
DC-2021-0156	CLASSE SEVERINE FEUILLES DE PAPIER DESSIN/ CLAUQUE/ LISSE (serv-ST)(validation : Acceptée)	SADEL	24,53	29,44	Favorable	10/05/2021	17/05/2021
DC-2021-0157	CLASSE MME CHAUDIERE CHAUFFEUSE BIBLIOTHEQUE (serv-ST)(validation : Acceptée)	SADEL	124,17	149,00	Favorable	10/05/2021	17/05/2021
DC-2021-0158	CLASSE CHAUDIERE CAHIERS ECRITURES (serv-ST)(validation : Acceptée)	SADEL	23,61	28,33	Favorable	10/05/2021	17/05/2021
DC-2021-0159	CLASSE CHAUDIERE CAHIERS ECRITURES (serv-ST)(validation : Acceptée)	SADEL	28,38	34,06	Favorable	10/05/2021	17/05/2021
DC-2021-0160	CLASSE MME CHAUDIERE RELIURES (serv-ST)(validation : Acceptée)	SADEL	66,84	80,21	Favorable	10/05/2021	17/05/2021
DC-2021-0161	CLASSE MME CHAUDIERE MATERIEL ECRITURES (serv-ST)(validation : Acceptée)	SADEL	111,50	133,80	Favorable	10/05/2021	17/05/2021
DC-2021-0162	CLASSE MME CHAUDIERE MATERIEL ECRITURES (serv-ST)(validation : Acceptée)	SADEL	18,97	22,76	Favorable	10/05/2021	17/05/2021
DC-2021-0163	CLASSE MME CHAUDIERE CARTOUCHES ENCRE (serv-ST)(validation : Acceptée)	SADEL	71,68	86,02	Favorable	10/05/2021	17/05/2021
DC-2021-0164	CLASSE MME CHAUDIERE ECRITURES (serv-ST)(validation : Acceptée)	SADEL	8,14	9,77	Favorable	10/05/2021	17/05/2021
DC-2021-0165	CLASSE MME CHAUDIERE CAHIERS (serv-ST)(validation : Acceptée)	SADEL	17,43	20,92	Favorable	10/05/2021	17/05/2021
DC-2021-0166	RETROVISEUR BERLINGO FILTRE VALTRA T121 (serv-ST)(validation : Acceptée)	POINT SERVICES AUTOS	147,29	176,75	Favorable	10/05/2021	17/05/2021

Le Conseil Municipal de la Commune d'Avensan prend acte de cette communication.

M. le Maire poursuit l'ordre du jour et propose d'examiner le point suivant.

➤ **RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MEDULLIENNE**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que :

**Vu** l'arrêté préfectoral du 04 novembre 2002 portant création de la Communauté de communes Médullienne, modifié ;

**Vu** l'article L 5211-39 du C.G.C.T. au terme duquel le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) doit adresser, chaque année, aux maires de chaque commune membre, un rapport d'activité et les délégués de la commune doivent rendre compte de l'activité de l'EPCI dont la commune est membre au conseil municipal au moins deux fois par an ;

**Vu** la présentation au Conseil communautaire du rapport annuel 2019 sur l'activité de la Communauté de Communes Médullienne ;

**Vu** les rapports d'activité 2019 annexés et transmis par :

- Le GIP du LITTORAL
- Le Syndicat mixte GIRONDE NUMERIQUE
- Le Parc Naturel Régional Médoc
- La société VEOLIA PROPLETE AQUITAINE
- La Mission locale du Médoc
- La Société Publique Locale Enfance Jeunesse Médullienne
- L'association Enfance Pour Tous

**Considérant** le contexte particulier de l'année 2020 dans ses aspects sanitaire et électoral, M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été présenté aux élus de la CdC le rapport d'activités 2019 en séance du 18 mars 2021 qui ont :

- **pris acte** de la présentation du rapport d'activité annuel 2019 de la Communauté de Communes Médullienne ainsi que des rapports d'activité 2019 annexés ;

- **dit** que le rapport d'activité annuel 2019 de la Communauté de Communes Médullienne sera transmis aux maires des communes membres de la Communauté de Communes Médullienne, pour inscription à l'ordre du jour de leurs prochains conseils municipaux et que le rapport global comportant les 7 annexes est consultable au siège de la Communauté de Communes.

Après avoir entendu la présentation par M. le Maire du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes de la Médullienne, le Conseil Municipal de la Commune d'Avensan prend acte de cette communication.

➤ **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MEDULLIENNE :**

Rapporteur : Mme Patricia ARNAUD, Conseillère Municipale Déléguée

Mme Patricia ARNAUD rappelle que le débat d'orientation budgétaire est un exercice obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 3500 habitants.

La CdC la Médullienne a présenté son rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2021, au cours du Conseil Communautaire du 18 mars dernier.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.231 2-1 ;

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

**Vu** la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;

**Vu** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

**Vu** le règlement intérieur des instances de la Communauté de Communes Médullienne, approuvé par délibération n° 122-12-20 du 3 décembre 2020 et plus particulièrement son article 19 ;

**Vu** le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité, présenté à la Commission Finances élargie au Bureau communautaire le 5 mars 2021, et le débat qui s'en est suivi en séance du Conseil Communautaire le 18 Mars 2021 ;

Mme Patricia ARNAUD indique au Conseil Municipal qu'il a été présenté aux élus de la CdC ce rapport d'orientations budgétaires en séance du 18 mars 2021 qui ont, après en avoir débattu :

- **pris acte**, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2021, selon les modalités prévues par le règlement intérieur des instances de la Communauté de Communes Médullienne.

Après avoir entendu la présentation de Mme Patricia ARNAUD, le Conseil Municipal de la Commune d'Avensan a pris acte de ce porter à connaissance.

➤ **DELIBERATION 23/03/21 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MEDULLIENNE : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MEDULLIENNE :**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire indique qu'en séance du 18 mars 2021, M. le Président de la CdC la Médullienne a exposé les éléments suivants :

La Loi d'Orientation des Mobilités (« LOM »), promulguée le 24 décembre 2019 répond à plusieurs objectifs :

- proposer des solutions alternatives à l'usage de la voiture, notamment dans les espaces de faible densité ;
- accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux ;
- concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche) ;
- programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

La LOM vise une couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices des mobilités (« AOM ») d'ici le 1er juillet 2021. Pour cela, elle permet notamment aux communautés de communes qui le souhaitent, de se doter de la compétence d'organisation de la mobilité et de devenir AOM.

Elle pose le cadre permettant l'exercice effectif de la compétence mobilité « à la bonne échelle » territoriale, en favorisant notamment les relations entre les intercommunalités et les régions. Elle offre un cadre contractuel pour la mise en œuvre de l'intermodalité, sous la coordination des régions, avec des « contrats opérationnels de mobilité » conclus à l'échelle de « bassins de mobilité ». Ces bassins de mobilité regroupent une ou plusieurs intercommunalités.

Au regard du contexte sanitaire, le Gouvernement a modifié par ordonnance l'échéance avant laquelle les conseils communautaires des communautés de communes devront délibérer pour proposer la prise de compétence d'organisation de la mobilité à leurs communes membres. Initialement prévue au plus tard le 31 décembre 2020, la date de délibération du conseil communautaire a été repoussée au 31 mars 2021. Le conseil communautaire doit adopter une délibération à la majorité des suffrages exprimés et notifier cette délibération à chaque commune membre. Les conseils municipaux ont trois mois pour délibérer selon la même règle habituelle de majorité. A défaut de délibération dans le délai de trois mois, leurs décisions sont réputées favorables.

Si la compétence n'est pas transférée à l'EPCI, elle revient à la Région qui l'exercera, à compter du 1er juillet 2021, sur le territoire de la communauté de communes.

**Vu** la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

**Vu** l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 février 2021 à la non prise de compétence « mobilité » ;

Il a été proposé au conseil communautaire de s'opposer à la prise de compétence « mobilité ».

M. le Maire poursuit en indiquant que le Conseil Communautaire :

- **S'est opposé**, à l'unanimité des votes exprimés par les membres présents et représentés, au transfert de la compétence « mobilité » à la Communauté de Communes Médullienne ;
- **A autorisé**, à l'unanimité des votes exprimés par les membres présents et représentés, le Président à notifier la présente décision au Maire de chacune des communes membres de la Communauté de Communes Médullienne, les conseils municipaux devant délibérer dans un délai de trois mois à compter de la date de notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal de la commune d'Avensan prend acte de ce porter à connaissance et valide à l'unanimité de ses membres présents et représentés l'opposition au transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Médullienne.

➤ **MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEPA :**

Rapporteur : M. Patrick HOSTEIN, Premier Adjoint.

M. Patrick HOSTEIN indique aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Syndical du SIAEPA a adopté dans sa séance du 04 mai dernier une modification de ses statuts.

Il est demandé au Conseil Municipal de chaque commune membre du syndicat de se prononcer sur cette modification de statuts inspirée par un changement de siège social qui finalement n'a pas eu lieu.

M. Patrick HOSTEIN donne lecture de la délibération du 04 Mai 2021 du SIAEPA portant modifications des statuts du SIAEPA.

Le Conseil Municipal de la Commune d'Avensan, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, prend acte de cette modification de statuts.

- **Administration Générale :**

- **Jury d'Assises pour l'année 2022 : tirage au sort des membres du jury criminel.**

Conformément aux dispositions de la loi 78-788 du 28 juillet 1978, le Conseil Municipal est invité à procéder au tirage au sort de 6 personnes à partir de la liste électorale en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2022.

M. le Maire propose de désigner au cours de ce Conseil Municipal, donc publiquement ces personnes.



Les personnes retenues après tirage au sort doivent impérativement être âgées de 23 à 70 ans et résider dans le département.

La liste des personnes tirées au sort durant le Conseil Municipal pour le Jury d'Assises pour l'année 2022 sont les suivantes :

- Mme LAMAZOUADE épouse LAGARDERE Geneviève Marie Colette – Bureau N° 1 – N° 503
- M. FOURNIER Olivier Stéphane - – Bureau N° 1 – N° 318
- Mme DUBOURDIEU épouse CECINAS Emilie – Bureau N° 1 – N° 260
- Mme RIBEIRO FERREIRA épouse BARRERA Otilia – Bureau N° 1 – N° 833
- M. PICARD Matthieu– Bureau N° 1 – N° 777
- M. BELOIR Sébastien Raymond Julien– Bureau N° 1 – N° 83

Des courriers sont partis dès le lendemain du Conseil Municipal vers ces personnes conformément à la règlementation.

- **Délibération n°2021/05/37** – Fin de la protection fonctionnelle accordée à M. Christophe JACOBS par délibération N° 2020/01/04

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération 2020/01/04 du 24 Janvier 2020, il avait été accordé à M. Christophe JACOBS la protection fonctionnelle sur sa demande formulée en date du 15 janvier 2021.

En date du 17 avril 2021, M. Christophe JACOBS a adressé un courrier à la Collectivité indiquant que le déroulement de cette affaire étant terminé, ce dernier souhaitait mettre fin à cette protection fonctionnelle.

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Christophe JACOBS.

Le Conseil Municipal de la Commune d'Avensan, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, a donné droit à la demande de M. Christophe JACOBS.

- **Délibération n°2021/05/38** - Adhésion au système de certification forestière PEFC

Rapporteur M. Patrick HOSTEIN, Premier Adjoint.

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après avoir entendu les explications de M. Patrick HOSTEIN, le Conseil Municipal de la commune d'Avensan, a décidé, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- D'adhérer à PEFC Nouvelle-Aquitaine, de régler la cotisation correspondante et d'accepter que cette adhésion soit rendue publique,

- De s'engager à respecter le Cahier des Charges National pour le propriétaire forestier,
- De s'engager à respecter le Cahier des Charges National pour l'Exploitant forestier relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune,
- De charger le Maire ou son Adjoint de signer les documents nécessaires à cette adhésion.

- **Finances** :

- **Délibération n°2021/05/39** – Vote des taux des taxes locales 2021- Annule et remplace la délibération n° 2021/04/34 pour erreur matérielle.

Rapporteur : Mme Patricia ARNAUD, Conseillère Municipale Déléguée

Mme Patricia ARNAUD rappelle les termes de la délibération n° 2021/04/34 sur le vote des taux des taxes locales et indique que sur demande de la DGFIP postérieure à la réunion du Conseil Municipal du 12.04.2021, il est demandé d'indiquer sur la délibération non pas le taux de Foncier Bâti de la commune mais aussi la part départementale.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et 1636 B sexies relatifs aux taxes directes locales et au vote des taux d'imposition ;  
Vu l'avis de la commission des finances en date du 11 Mars 2021 ;

Vu les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 qui sont les suivants :

Taxe d'habitation	16.28%
Foncier bâti	17.99 %
Foncier non bâti	62.54 %

Considérant que le taux de la taxe d'habitation est gelé et qu'il ne peut, par conséquent, faire l'objet d'aucune modification par la commune ;

Considérant que la commission des finances propose de ne pas augmenter les taux de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti pour l'exercice 2021 ;

Après avoir entendu les explications de Mme Patricia ARNAUD, le Conseil Municipal de la Commune d'Avensan, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

**DECIDE** :

- que les taux d'imposition des taxes directes locales à percevoir au titre de l'année 2021 ne seront pas augmentés et seront identiques à ceux de l'année précédente, à savoir :

Foncier bâti	35.45 %
Foncier non bâti	62.54 %

- **Délibération n°2021/05/40** – Demande de subvention au titre du FDAEC 2021

Rapporteur : Mme Patricia ARNAUD, Conseillère Municipale Déléguée

Mme Patricia ARNAUD expose que les modalités d'attribution du FDAEC 2021 ont été votées par l'Assemblée Départementale lors du vote du budget primitif 2021.

Par lettre en date du 19 Avril 2021, Mme Pascale GOT et M. Dominique FEDIEU, Conseillers Départementaux du Canton, ont fait part du montant attribué à la Commune, soit 16 900 € (soit 5.62€/habitant).

Une délibération étant une pièce constitutive du dossier de subvention, le Conseil Municipal de la Commune d'Avensan décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'adopter les opérations ci-dessous avec une réalisation en 2021 en respectant au moins 3 des 10 critères prévus par la délibération Agenda 21 du Conseil Général du 16/12/2005-152CG :

Opérations	Critères	Montants en € HT	Montants en € TTC
Réfection du Groupe Scolaire	2-7-9	157 000.00	157 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>157 000.00</b>	<b>157 000.00</b>

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention à hauteur de 16 900 € ;
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement et emprunt si nécessaire.

#### ➤ Questions Diverses :

- Patrick HOSTEIN fait un point sur les ventes de bois suite à l'incendie du mois d'Avril. L'estimation de cette vente s'élève à 56 000€, somme de laquelle il faut retirer les frais de gardiennage de l'ONF (12%) et le lissage du montant de la PEFC.

Il a été demandé, par ailleurs, par l'intermédiaire du Syndicat des Sylviculteurs que la CVO ne soit pas prélevée sur la vente des bois incendiés.

L'ONF doit fournir à la commune le montant de la perte à venir.

Notre Assurance (MISSO) a diligenté un expert au début du mois de Mai : nous attendons le résultat de ses conclusions.

- Lors du dernier Conseil Communautaire, une proposition a été faite de déplacer le projet aquatique de la zone du Pas du Soc à Avensan sur une commune plus centrale de la CdC à St Hélène.

De même, le siège de la CdC et l'annexe resteraient à Castelnau derrière le bâtiment actuel.

- Le feu d'artifice devrait se tenir le 13 Juillet à la Plaine des Sports si cela s'avère possible dans le contexte sanitaire actuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Patricia ARNAUD	
Yann BARBOT	
Patrick BAUDIN	
Nathalie BEGAIN	Pouvoir à Patrick BAUDIN
Amélie BENTO-BERNADO	
Barbara BURELLI	
Bernard DELEPINE	
Marie-Noëlle DUPUY	
Henri DUTHIN	
Damien ELOI	
Patrick HOSTEIN	
Christophe JACOBS	
Mariannick LAFITEAU	
Marlène LAGOUARDE	
Chantal LAHAYE	
Marie-Laure LURTON	
Martine MOREAU	Pouvoir à Patricia ARNAUD
Patrick NURBEL	Pouvoir à Henri DUTHIN
Laurent PASCUAL	
Sébastien PICOT	Pouvoir à Patrick HOSTEIN
Nathalie PUIGCERVER	
Yannick RAFFA	
Christine TRIVES	